

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL
REGROUPEMENT SCOLAIRE**

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à 18 h 30, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BRUSVILY sous la présidence de M. BOUGIS Christian, le plus âgé des membres du comité syndical, sur la convocation adressée par la présidente sortante.

Date de convocation : 11/04/2026

Nombre de membres en exercice : 12 (6 titulaires + 6 suppléants)

Présents : 12 (6 titulaires + 6 suppléants)

Votants : 6 (6 titulaires)

Présents :

Délégués titulaires : Jacqueline LEYZOUR, Paul JAMET, Sandrine DUPAS, Caroline DELAROCHE, Céline DIVARD, Laëtitia LEVACHER

Délégués suppléants : Christian BOUGIS, Julie LE MOIGNE, Philippe HEUVELINE, Tiffany TIMSILINE, Roselyne TRANCHEVENT, Laurence GALLEE

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Sandrine DUPAS

N° 2026-09

Election du Président

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, les communes de BRUSVILY et PLUMAUDAN ont désigné les délégués pour le S.I.R.S. :

BRUSVILY (Délibération du 30/03/2026) :

Délégués titulaires :

Mme LEYZOUR Jacqueline

M. JAMET Paul

Mme DUPAS Sandrine

Délégués suppléants :

M. BOUGIS Christian

Mme LE MOIGNE Julie

M. HEUVELINE Philippe

PLUMAUDAN (délibération du 01/04/2026) :

Délégués titulaires :

Mme DELAROCHE Caroline

Mme DIVARD Céline

Mme LEVACHER Laëtitia

Délégués suppléants :

Mme TIMSILINE Tiffany

Mme TRANCHEVENT Roselyne

Mme GALLEE Laurence

1 – Election du Président

M. BOUGIS Christian, le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré 12 membres présents (6 titulaires et 6 suppléants) et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : M. JAMET Paul et Mme LEVACHER Laëtitia

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué titulaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le membre a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier délégué titulaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Mme LEYZOUR Jacqueline est candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

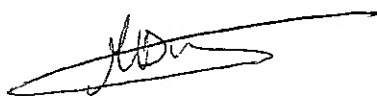
- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 06
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés : 06
- f. Majorité absolue : 04

Nom prénom candidat	Nombre suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEYZOUR Jacqueline	06	Six

Mme LEYZOUR Jacqueline a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Sandrine DUPAS



Le Président de séance,
Christian BOUGIS

